

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS **a** AUTONOMES



20 janvier 2021

Comité Technique Ministériel.



<http://fasmi.fr/>

**Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur
25 rue des tanneries 75013 PARIS - 01 43 40 64 27 -
Affiliée à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - UNSA.**

Comité technique ministériel
du ministère de l'intérieur
Mercredi 20 janvier 2021 à 15h00

Ouverture par le secrétaire général du Ministère de l'Intérieur.

- Rappel que le **télétravail** reste la règle dans les services du Ministère de l'intérieur (cf. circulaire de rappel de ce jour du SG adressé à tous les préfets...)
- Sur la vaccination aucune dérogation pour le Ministère de l'intérieur n'est prévue les policiers comme l'ensemble des agents du MI. Les règles générales de vaccination se voient appliquées.
- Sur la charte, le SG insiste sur les échanges importants qui se sont tenus sur les LDG comme sur la charte du dialogue social...

Déclaration liminaire UNSA FASMI.

- **L'UNSA FASMI dénonce :**
- la position prise par le ministère de l'Intérieur sur la vaccination de ses agents (cf. courrier du SG du 15 janvier 2021.
- le fait de considérer que la vaccination des agents du MI ne bénéficie d'aucune priorité spécifique liée à leur fonction et à leurs missions.

- **L'UNSA FASMI constate :**
- que l'évolution de la pandémie laisse malheureusement présager des moments encore difficiles en 2021.
- que le Ministère de l'Intérieur doit protéger ses agents afin qu'ils restent en mesure d'assurer et de garantir la continuité de l'exécution de leurs missions.

- **L'UNSA FASMI demande :**
- **la vaccination prioritaire des agents du Ministère de l'intérieur.**
- **l'UNSA FASMI n'acceptera pas que soit renouvelée, avec la vaccination, la mise en place d'une gestion catastrophique comme on l'a connu au printemps 2020 avec les masques et la déficience de l'état dans la protection des agents du Ministère de l'Intérieur...**

ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

A – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS TECHNIQUES MINISTÉRIELS DES 1^{er} ET 22 JUILLET 2020 :

Approbation à l'unanimité sans observation.

B – CHARTE DU DIALOGUE SOCIAL (pour information – pas de vote)

Sujet important qui modifie profondément le dialogue social et qui donne une priorité importante aux Comités Techniques (et aux futurs CSA) sur les mobilités (depuis 2020) et les promotions (à compter de 2021)

Un dialogue social préparatoire continuera dans ce cadre pour les mobilités et promotions sur le dispositif suivant :

- Au niveau national, zonal et régional avec les représentants des organisations syndicales élues au CTM.
- Aux niveaux départemental et local avec les représentants des organisations syndicales élues aux comités techniques de proximité.

B 1 – Rajout à l'ordre du jour avec vote à la demande d'une majorité de la parité syndicale - Texte PROMOTION LDG (brique) texte prévu initialement au CTM du 15 décembre 2020 et reporté à ce CTM.

ABSTENTION : UNSA FASMI – CFDT – FSMI FO
POUR : CFE-CGC

C – PROJET DE TEXTE SOUMIS A L'AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE

POINT N° 2 *Projet de décret fixant les conditions d'accès au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer par la voie de l'examen professionnel.*

- Les jurys seront composés de membres issus des différents périmètres du Ministère de l'Intérieur.
- Aucun poste supplémentaire de SA ne sera créé dans l'immédiat.
- Il y a beaucoup plus de candidats en préfecture (périmètre SG) qu'en police...
 - 1541 inscrits sur le périmètre SG et 1046 en police pour le passage de C en B.
- La réussite à l'examen pro impose une mobilité – au 1^{er} janvier qui suit la réussite à l'examen

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



Compte-rendu réunion visioconférence

Du 20 janvier 2021

professionnel. Cela se passe en deux temps, la nomination dans le corps et la recherche d'un poste pour l'agent correspondant à un poste catégorie B.

- Des problèmes de périmètres sont soulevés – des réunions se tiennent actuellement sur l'attractivité des filières.

Votes

- Pour UNSA FASMI – CFE/CGC – FSMI FO
- Abstention : CFDT
- Contre : SNIPAT

D – INFORMATION - pas de vote

POINT N° 3 *Projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer.*

POINT N° 4 *Projet d'arrêté autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer.*

Les points 3 et 4 sont directement liés au point 2 et ont été traités ensembles.

POINT N° 5 *Arrêté modifiant l'arrêté du 29 novembre 2018 fixant la liste et la localisation des emplois à forte responsabilité bénéficiant de la nouvelle bonification indiciaire et des emplois de conseiller d'administration au sein des services du ministère de l'intérieur.*

Pas d'intervention sur ce point

POINT N°6 *Plan ministériel de formation pour l'année 2021*

L'UNSA FASMI fait le constat que la formation à distance a ses limites et que certaines formations en présentiel liées en particulier aux gestes techniques ne peuvent pas être optimales en cette période de crise COVID. L'UNSA FASMI demande que puisse être mise en place une formation continue spécifique dès que les conditions sanitaires le permettront...

Le DCRFPN annonce de nouveaux parcours de formation pour le maintien de l'ordre, pour la cybercriminalité et la lutte antidroque.

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



Compte-rendu réunion visioconférence

Du 20 janvier 2021

Questions diverses:

- Protection Sociale Complémentaire:

L'UNSA FASMI demande des informations sur la PSC au sein du Ministère de l'Intérieur.

Réponse de la DRH SG :

Ce sujet est en cours –

Premier temps, 2022 un montant sera versé aux agents (montant forfaitaire non encore fixé précisément) sous réserve d'être adhérent à une mutuelle...

Deuxième temps 2024 : mise en place d'un référent sur la base d'un interlocuteur unique retenu par l'administration après négociation avec la parité syndicale.

Le CTM/CSA sera l'instance compétente sur le dossier de la PSC avec vote (accord majoritaire ou pas...)

L'UNSA FASMI suivra ce dossier particulièrement sensible...sur les choix et options retenues pour les agents du Ministère de l'intérieur.

- Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière:

Une question est posée sur le droit syndical des IPCSR au cours de l'année 2020 et certaines positions administratives du fait de la baisse d'activité à cause de la crise COVID –

Cette question fera l'objet d'une réponse ultérieure de la part de l'administration.

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS

